Avis

Appel à projets

Création d'une équipe mobile médico-sociale expérimentale d'accompagnement et de soins en gérontologie pour la prise en charge des personnes âgées à domicile, dont les personnes âgées immigrées vivant en collectivité

APPEL A PROJETS

1. **Objet de l'appel à projet :**

Création d'une équipe mobile médico-sociale expérimentale d'accompagnement et de soins en gérontologie pour la prise en charge des personnes âgées à domicile, dont les personnes âgées immigrées vivant en collectivité.

2. **Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :**

Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
Cité Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

3. **Justificatifs à produire quant aux capacités et qualités des candidats :**

- documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF (datée et signée) ;
- déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5 du CASF (datée et signée) ;
- copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du Code de commerce ;
- éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tels que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

4. **Modalités de publicité et d'accès aux appels à projet :**

L'avis de l'appel à projet a été publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Le cahier des charges est transmis par voie postale ou par voie électronique **après demande écrite à l'adresse suivante** :

Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
Appel à projet « Equipe mobile médico-sociale expérimentale»
Département de l'offre médico-sociale
Cité Coligny
131, rue du faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

5. **Date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Les candidats disposent d'un délai de **soixante jours** à compter de la date de publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs à la préfecture de la région Centre-Val de Loire pour transmettre leur réponse.

6. Critères d'évaluation des projets soumis et leur pondération :

► Par application de l'article R 313-4-1 du CASF, les critères de conformité sont les suivants :

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la catégorie de bénéficiaires		
Respect du cadre expérimental		
Respect du territoire retenu par l'appel à projets		

Critères de conformité à respecter (attention, les dossiers ne respectant pas l'un de ces critères ne seront pas instruits).

► Et les critères d'évaluation des projets et leur pondération sont les suivants :

Note de 1 à 30 et application du coefficient pondérateur pour chacun des thèmes

Coefficient de pondération	THEMES	CRITERES	Notation Points
40%	**Cohérence et Qualité du projet**	Modalités d'évaluation de la personne à domicile	/5
		Modalités d'élaboration et mise en œuvre du projet d'accompagnement	/5
		Modalités d'intervention propres à favoriser la cohérence et la continuité du parcours	/20
		Modalités d'organisation et d'intervention propres à proposer des accompagnements spécifiques	/10
		Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation et modalités de soutien aux personnels	/25
		Modalités de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de mise en œuvre des droits des usagers	/5
		Modalités d'organisation interne et de gouvernance	/10
		Total points	**80**
	Points attribués par application du coefficient 40%		
40%	**Capacité de mise en œuvre du projet sur le territoire d'intervention**	Justification de la demande, compréhension du besoin local	/10
		Modalités de coordination, d'articulations et de coopérations avec les partenaires notamment au niveau du secteur sanitaire	/25
		Expérience du candidat dans le domaine de la gériatrie et l'accompagnement des personnes âgées dont les personnes âgées immigrées	/20
		Expérience du candidat sur le territoire	/15
		Expérience du candidat dans l'aide aux aidants	/5
		Expérience du candidat dans la mise en œuvre d'actions de prévention	/5
		Total points	**80**
	Points attribués par application du coefficient 40%		
20%	**Capacité à faire du candidat**	Maturité du projet (locaux, localisation, capacité à respecter les délais et coopérations…)	/10
		Plan de recrutement	/15
		Recevabilité du dossier financier et cohérence du budget prévisionnel : respect du coût à la place, équilibre financier du projet	/20
		Optimisation des coûts et mise en œuvre de mutualisation de moyens	/10
		Identification des points critiques et actions mises en regard	/5
		Total points	**60**
	Points attribués par application du coefficient 20%		

7. Pièces justificatives exigées :

- tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges, dont le territoire ciblé ;

- un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

  - Un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
    - Un pré-projet de service mentionné à l'article L.311-8 du CASF, et précisant la nature des activités et des prestations d'accompagnement et de soins proposés, les modalités d'admission et de sortie, les modalités d'organisation et de prise en charge du service dont son amplitude d'ouverture, les modalités d'évaluation des besoins en soins à domicile, l'élaboration et les modalités de mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement, un état détaillé du partenariat envisagé, en joignant à l'appui de son dossier tout élément d'information utile (lettres d'intention des partenaires, conventions de partenariat…).
    - L'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L.311-3 à L.311-8 dont les outils suivants : contrat d'accompagnement, projet de livret d'accueil, projet de règlement et de fonctionnement…
    - La méthode d'évaluation prévue pour l'application du 1er alinéa de l'article L.312-8 ou le résultat des évaluations faites en application du même article dans le cas d'une extension ou d'une transformation.
    - Le cas échéant, les modalités de coopération envisagées en application de l'article L.312-7.
  - Un dossier relatif aux personnels comprenant la répartition prévisionnelle des effectifs de personnels par type de qualifications en nombre et ETP en distinguant le personnel salarié de l'établissement et le personnel extérieur, les compétences et qualifications mobilisées, les fonctions et délégations de responsabilité, les profils de postes, les modalités de soutien aux personnels, la formation proposée au personnel notamment celle liée à la population prise en charge (plan de formation), un plan de recrutement.
  - Le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter.
  - Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.
  - Le calendrier de réalisation du projet.
  - Le projet architectural, le cas échéant, incluant la liste et la description des locaux d'accueil et superficies, ainsi que le lieu précis d'implantation du service.
  - Un dossier financier comportant le contenu minimal fixé par arrêté, notamment un bilan financier et un plan de financement ainsi qu'un budget prévisionnel du service en année pleine pour ses trois premières années de fonctionnement, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement, et un planning de réalisation.

8. Modalités de réception des projets :

Les dossiers de réponse devront être conformes aux dispositions prévues dans l'avis d'appel à projets.
Ils seront transmis en une seule fois, en langue française, en triple exemplaire, dans une enveloppe cachetée avec la mention « APPEL A PROJET EQUIPE MOBILE MEDICO-SOCIALE EXPERIMENTALE - NE PAS OUVRIR », glissée dans une seconde enveloppe, soit :

- **envoyée par voie postale en recommandé avec accusé réception (date et heure de réception faisant foi)**
- **remise directement sur place contre récépissé (date et heure de réception faisant foi)**

à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
Appel à projets « Equipe mobile médico-sociale expérimentale »
Département de l'offre médico-sociale
Cité Coligny
131, rue du faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

Un exemplaire enregistré sur un support informatisé (clef USB, CD-ROM) sera également adressé dans les mêmes conditions.

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

9. Contenu minimal :

L'arrêté du 30 août 2010 fixe le contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé.